



**CONSEIL MUNICIPAL**

**30 JANVIER 2019**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

## **1- Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Poste</b>	<b>Nombre de postes à créer</b>	<b>Motif</b>	<b>Date</b>
Adjoints administratifs (catégorie C)	Adjoint administratif 2ème classe	01	<b>recrutement</b>	<b>1/03/2019</b>

Ce poste est créé dans le cadre de la mise en place du nouveau service carte d'identité/passeport. L'agent recruté sur ce poste viendra renforcer l'effectif du service population auquel est rattaché ce nouveau service.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2019.

## 2- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Vu l'avis de la commission finances du 28 janvier 2019 ;

Madame le Maire propose au conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et, dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par les documents suivants, annexés à la présente délibération :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable)
- Un extrait du compte de gestion présentant le tableau des résultats de l'exécution budgétaire 2018

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 et leur affectation au budget 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2018	11 847 858,42	13 762 884,31	+ 1 915 025,89
	Résultats antérieurs reportés		200 000,00	+ 200 000,00
	<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>+ 2 115 025,89</b>

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2018	4 590 484,89	3 261 155,50	- 1 329 329,39
	Résultats antérieurs reportés		34 191,01	+ 34 191,01
	<b>Résultat d'investissement</b>			<b>- 1 295 138,38</b>

<b>Restes à réaliser au 31.12.2018</b>	<b>38 884,95</b>	<b>150 000</b>	<b>+ 111 115,05</b>
--	------------------	----------------	---------------------

<i>Besoin de financement en investissement</i>			<i>1 184 023,33</i>
--	--	--	---------------------

<b>Résultat global sans RAR</b>			<b>819 887,51</b>
<b>Résultat global avec RAR</b>			<b>931 002,56</b>

<b>Reprise anticipée résultats 2018</b>	Affectation en réserve (compte 1068)		<b>1 915 025,89</b>	
	Excédent reporté en fonctionnement (002)		<b>200 000,00</b>	
	Déficit reporté en investissement (001)	<b>1 295 138,38</b>		

Les montants relatifs au résultat d'investissement et à l'affectation du résultat de fonctionnement, ainsi que le détail des restes à réaliser 2018 seront inscrits au budget primitif 2019.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2018 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **AFFECTE** de manière anticipée les résultats 2018 au budget 2019.

**Commune de Saint Jean de Védas**

**Fiche de calcul prévisionnel du résultat 2018**

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent (+) ou Déficit (-)</b>
Résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement	11 847 858,42	13 762 884,31	+ 1 915 025,89
Résultat reporté de l'exercice 2017 (ligne 002 du CA)		200 000,00	+ 200 000,00
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>			<b>+ 2 115 025,89</b>
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>			
Résultat de l'exercice 2018 de la section d'investissement	4 590 484,89	3 261 155,50	- 1 329 329,39
Résultat reporté de l'exercice 2017 (ligne 001 du CA)		34 191,01	+ 34 191,01
Résultat comptable cumulé de la section d'investissement			- 1 295 138,38
Restes à réaliser au 31/12/2018	38 884,95	150 000,00	+ 111 115,05
<b>Besoin (-) réel de financement</b>			<b>1 184 023,33</b>
Excédent (+) réel de financement			
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire : A1)</b>			
<b>En couverture au besoin réel de financement (ligne 1068 en recette d'investissement)</b>		1 915 025,89	
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne 002 du BP 2012)</b>		200 000	
<b>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</b>			
Section de fonctionnement			
Ligne 002 (excédent reporté)		200 000,00	
Section d'investissement			
Ligne 1068		1 915 025,89	
Ligne 001 (déficit reporté)	1 295 138,38		

Désignation de la collectivité : Commune de Saint Jean de Védas

Fait à Saint Jean de Védas, le 15 janvier 2019, en deux exemplaires.

Comptable assignataire : Trésorier de Cournonterral



Pour la commune de Saint Jean de Védas

Madame le Maire,  
Isabelle GUIRAUD



## ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Collectivité: SAINT JEAN DE VEDAS

Budget: 2018

### Dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre 2018

NATURE	OBJET DE LA DEPENSE	TIERS	JUSTIFICATION	DATE ENGAGEMENT	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
2031	Etude urbaine	CHIBAUDEL FLORENCE	Consultation	4-juin-18	6 180,00
2121	plantes	Mairie Lavérune	bon de commande	28-mars-18	491,18
2183	matériels informatique divers	ESI France	marché	13-juin-18	643,43
2184	meublier 4ème classe maternelle Louise Michel	DELAGRAVE	bon de commande	28-juin-18	1 646,45
2184	Chariot de ménage	PROEQUIP	bon de commande	19-sept.-18	319,20
2184	Mobilier écoles	DELAGRAVE	bon de commande	20-sept.-18	1 772,10
2184	Tableau tryptique	PICHON	bon de commande	27-nov.-18	560,39
2184	Mobilier 9ème classe Echoliers	CAMIF	bon de commande	28-nov.-18	2 568,56
2184	Mobilier écoles	CAMIF	bon de commande	28-nov.-18	1 262,11
2188	divers matériels pour écoles	DELAGRAVE	bon de commande	17-oct.-18	1 512,31
2188	tapis de sol	DECOR DISCOUNT	bon de commande	3-oct.-18	76,54
2188	divers matériels pour écoles	CAMIF	bon de commande	3-sept.-18	12,09
2188	Tablettes apple	DARTY	bon de commande	17-oct.-18	1 439,96
2188	Vidéoprojecteur	DARTY	bon de commande	24-oct.-18	199,00
2188	Téléphone alcatel	UGAP	bon de commande	24-oct.-18	180,00
2188	divers matériels pour écoles	DELAGRAVE	bon de commande	12-déc.-18	2 086,56
2188	divers matériels pour écoles	CARREFOUR	bon de commande	5-oct.-18	118,49
2188	Armoire	UGAP	bon de commande	7-sept.-18	245,44
2188	Lave linge	DARTY	bon de commande	9-oct.-18	285,00
2188	Lave linge	DARTY	bon de commande	9-oct.-18	285,00
2183	Téléphones mobiles	SAPHELEC	marché	18-oct.-18	105,60
21568	Mise en place caméra mobile vidéosurveillance	IPERION	bon de commande	12-nov.-18	3 877,92
21568	Installation électrique sur caméra vidéosurveillance	IPERION	bon de commande	18-oct.-18	4 862,05
21568	Installation électrique sur caméra vidéosurveillance	SOGETREL	bon de commande	18-oct.-18	3 420,00
21534	Raccordement électrique salle des Granges	ENEDIS	bon de commande	31-oct.-18	3 496,52
2158	Panneaux de rue	TELA DUNE	bon de commande	23-oct.-18	1 239,05

**TOTAL** 38 884,95

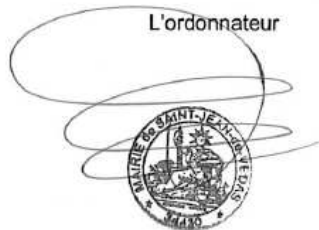
ARRETE LA SOMME DE: trente huit mille huit cent quatre vingt quatre euros quatre vingt quinze centimes

Fait à Saint Jean de Védas, le 31 décembre 2018

Le comptable assignataire



L'ordonnateur



## ETAT DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Collectivité: SAINT JEAN DE VEDAS

Budget: 2018

### Recettes certaines d'investissement non titrées au 31 décembre 2018

NATURE	OBJET DE LA DEPENSE	TIERS	JUSTIFICATION	DATE ENGAGEMENT	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
10226	REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT	3M	délibération	31-déc-18	50 000,00
1323	SUBVENTION RENOVATION SALLE DES GRANGES	DEPARTEMENT	courrier attributif de subvention	29-mai-18	100 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>150 000,00</b>

**ARRETE LA SOMME DE: cent cinquante mille euros**

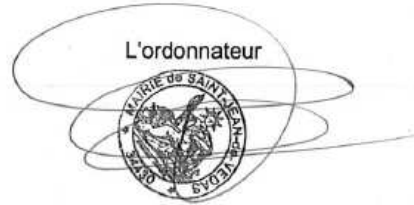
**Fait à Saint Jean de Védas, le 31 décembre 2018**

Le comptable assignataire

*Le Trésorier  
par procuration*



L'ordonnateur



TRÉSOR PUBLIC  
TRES. COURNONTERRAL  
N° CODIQUE 034009  
Date d'édition : 16/01/2019

IDENTIFIANT BUDGET 14600  
N° de SIRET 21340270400018

**SAINT-JEAN-DE-VEDAS**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
MME HILAIRE Brigitte

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2018 AU 16/01/2019



## 14600 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION NON D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	34 191,01		-1 329 329,39		-1 295 138,38
Fonctionnement	2 061 326,18	1 861 326,18	1 915 025,89		2 115 025,89
TOTAL I	2 095 517,19	1 861 326,18	585 696,50		819 887,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 095 517,19	1 861 326,18	585 696,50		819 887,51

### **3- Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019**

Vu l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2019 ;

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019 restent inchangés par rapport à 2018.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **14,11 %**
- Taxe foncière sur le bâti : **25,10 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **96,14 %**

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTE** les taux proposés pour l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **4- Budget Primitif 2019**

Vu l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 28 janvier 2019 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019. Elle propose un vote des crédits par chapitre, y compris les chapitres d'opération d'investissement selon l'article L.2312-2 du CGCT.

#### **Section de Fonctionnement – Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	2 500 000,00
012	Charges de personnel	6 902 000,00
014	Atténuations de produits	1 080 000,00
65	Autres charges de gestion courante	475 760,00
66	Charges financières	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 819 240,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 647 000,00</b>

#### **Section de Fonctionnement – Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits des services	1 009 000,00
73	Impôts et taxes	10 423 000,00
74	Dotations et participations	1 480 000,00
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
002	<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	<i>200 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>13 647 000,00</b>

#### **Section d'Investissement – Dépenses**

<b>Chapitre/opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	780 000,00
20	Immobilisations incorporelles	156 920,00
204	Subventions d'équipement versées	1 575 051,00
21	Immobilisations corporelles	829 575,05
201901	Rénovation aire de jeux Jean Moulin	100 000,00
201902	Salle des fêtes/gymnase	300 000,00
201803	Rénovation salle des Granges	1 196 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
001	<i>Résultat d'Investissement reporté</i>	<i>1 295 139,00</i>
	<i>Total des restes à réaliser</i>	<i>38 884,95</i>
<b>TOTAL</b>		<b>6 321 570,00</b>

### Section d'Investissement- Recettes

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Hors article 1068</i>	460 000,00
13	Subventions	514 891,00
16	Emprunts et dettes assimilés	862 413,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 819 240,00
040	Opérations d'ordre dotations aux amortissements	600 000,00
<i>1068</i>	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>1 915 026,00</i>
	<i>Total des restes à réaliser</i>	<i>150 000,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 321 570,00</b>

La reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2018 (lignes 001, 002, et, 1068) fait l'objet d'une délibération à part. Ces montants, ainsi que le total des restes à réaliser, présentés en italique dans les tableaux ci-dessus, ne sont pas pris en compte dans les chapitres à voter.

#### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

#### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les propositions budgétaires présentées par Madame le Maire pour l'exercice 2019.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE  
SAINT JEAN DE VEDAS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340270400018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE COURNONTERRAL

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 647 000,00	13 447 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 200 000,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>13 647 000,00</b>	<b>13 647 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 987 546,05	6 171 570,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	38 884,95	150 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 295 139,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>6 321 570,00</b>	<b>6 321 570,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>19 968 570,00</b>	<b>19 968 570,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 815 000,00	0,00	6 902 000,00	6 902 000,00	6 902 000,00
014	Atténuations de produits	1 145 000,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00
65	Autres charges de gestion courante	466 000,00	0,00	475 760,00	475 760,00	475 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 926 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 957 760,00</b>	<b>10 957 760,00</b>	<b>10 957 760,00</b>
66	Charges financières	270 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 231 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 227 760,00</b>	<b>11 227 760,00</b>	<b>11 227 760,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 483 300,00		1 819 240,00	1 819 240,00	1 819 240,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 083 300,00</b>		<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 314 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 647 000,00</b>	<b>13 647 000,00</b>	<b>13 647 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 647 000,00</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 286 000,00	0,00	1 009 000,00	1 009 000,00	1 009 000,00
73	Impôts et taxes	9 902 000,00	0,00	10 423 000,00	10 423 000,00	10 423 000,00
74	Dotations et participations	1 413 000,00	0,00	1 480 000,00	1 480 000,00	1 480 000,00
75	Autres produits de gestion courante	365 300,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>13 046 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 382 000,00</b>	<b>13 382 000,00</b>	<b>13 382 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>13 061 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 397 000,00</b>	<b>13 397 000,00</b>	<b>13 397 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 111 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 447 000,00</b>	<b>13 447 000,00</b>	<b>13 447 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>200 000,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 647 000,00</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 369 240,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	6 180,00	156 920,00	156 920,00	163 100,00
204	Subventions d'équipement versées	1 883 000,00	0,00	1 575 051,00	1 575 051,00	1 575 051,00
21	Immobilisations corporelles	561 367,15	32 704,95	829 575,05	829 575,05	862 280,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 596 000,00</b>	<b>1 596 000,00</b>	<b>1 596 000,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 794 367,15</b>	<b>38 884,95</b>	<b>4 157 546,05</b>	<b>4 157 546,05</b>	<b>4 196 431,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000,00	0,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>875 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 669 367,15</b>	<b>38 884,95</b>	<b>4 937 546,05</b>	<b>4 937 546,05</b>	<b>4 976 431,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 719 367,15</b>	<b>38 884,95</b>	<b>4 987 546,05</b>	<b>4 987 546,05</b>	<b>5 026 431,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 295 139,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 321 570,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	200 000,00	100 000,00	514 891,00	514 891,00	614 891,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	862 413,00	862 413,00	862 413,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 377 304,00</b>	<b>1 377 304,00</b>	<b>1 477 304,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	465 000,00	50 000,00	460 000,00	460 000,00	510 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 861 326,18	0,00	1 915 026,00	1 915 026,00	1 915 026,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 523 280,18</b>	<b>50 000,00</b>	<b>2 375 026,00</b>	<b>2 375 026,00</b>	<b>2 425 026,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 723 280,18</b>	<b>150 000,00</b>	<b>3 752 330,00</b>	<b>3 752 330,00</b>	<b>3 902 330,00</b>



VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	1 483 300,00		1 819 240,00	1 819 240,00	1 819 240,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 083 300,00</b>		<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 806 580,18</b>	<b>150 000,00</b>	<b>6 171 570,00</b>	<b>6 171 570,00</b>	<b>6 321 570,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 321 570,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>2 369 240,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 500 000,00		2 500 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 902 000,00		6 902 000,00
014	Atténuations de produits	1 080 000,00		1 080 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	475 760,00		475 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	240 000,00	0,00	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	600 000,00	600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 819 240,00	1 819 240,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>11 227 760,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>13 647 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 647 000,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	780 000,00	0,00	780 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 596 000,00		1 596 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	163 100,00	0,00	163 100,00
204	Subventions d'équipement versées	1 575 051,00	0,00	1 575 051,00
21	Immobilisations corporelles (6)	862 280,00	50 000,00	912 280,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 976 431,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>5 026 431,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 295 139,00</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 321 570,00</b>
---	---------------------

## VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 009 000,00		1 009 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	10 423 000,00		10 423 000,00
74	Dotations et participations	1 480 000,00		1 480 000,00
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00	0,00	370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	15 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>13 397 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>13 447 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>200 000,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 647 000,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	510 000,00	0,00	510 000,00
13	Subventions d'investissement	614 891,00	0,00	614 891,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	862 413,00	0,00	862 413,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		600 000,00	600 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 819 240,00	1 819 240,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 987 304,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>4 406 544,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>1 915 026,00</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 321 570,00</b>
---	---------------------

**VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
60221	Combustibles et carburants	200,00	200,00	200,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	487 684,00	512 350,00	512 350,00
60611	Eau et assainissement	95 000,00	75 000,00	75 000,00
60612	Energie - Electricité	184 000,00	159 350,00	159 350,00
60621	Combustibles	70 000,00	75 300,00	75 300,00
60622	Carburants	20 150,00	21 250,00	21 250,00
60623	Alimentation	12 750,00	36 550,00	36 550,00
60624	Produits de traitement	8 240,00	12 440,00	12 440,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 910,00	12 300,00	12 300,00
60631	Fournitures d'entretien	49 500,00	60 800,00	60 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	133 340,00	114 010,00	114 010,00
60636	Vêtements de travail	16 950,00	20 700,00	20 700,00
6064	Fournitures administratives	33 361,00	33 784,00	33 784,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	15 250,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	37 430,00	41 900,00	41 900,00
6068	Autres matières et fournitures	45 863,00	44 359,00	44 359,00
611	Contrats de prestations de services	103 500,00	38 500,00	38 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	62 800,00	50 740,00	50 740,00
61521	Entretien terrains	59 495,00	71 395,00	71 395,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	140 038,00	142 668,00	142 668,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 020,00	17 520,00	17 520,00
6156	Maintenance	85 394,00	86 940,00	86 940,00
6161	Multirisques	42 200,00	13 600,00	13 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 750,00	1 750,00
6182	Documentation générale et technique	8 280,00	6 935,00	6 935,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	58 110,00	112 960,00	112 960,00
6226	Honoraires	15 070,00	9 770,00	9 770,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	108 675,00	68 410,00	68 410,00
6231	Annonces et insertions	21 000,00	29 600,00	29 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	136 350,00	152 240,00	152 240,00
6233	Foires et expositions	0,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	17 000,00	24 000,00	24 000,00
6238	Divers	800,00	3 400,00	3 400,00
6247	Transports collectifs	27 810,00	28 810,00	28 810,00
6251	Voyages et déplacements	21 250,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 600,00	5 800,00	5 800,00
6257	Réceptions	25 860,00	85 760,00	85 760,00
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6262	Frais de télécommunications	70 000,00	61 000,00	61 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 980,00	4 685,00	4 685,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	17 760,00	10 660,00	10 660,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	105 800,00	97 700,00	97 700,00
6288	Autres services extérieurs	37 480,00	42 650,00	42 650,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	32 562,00	32 562,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	552,00	552,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	18 500,00	18 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>6 815 000,00</b>	<b>6 902 000,00</b>	<b>6 902 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6331	Versement de transport	75 000,00	78 000,00	78 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 400,00	21 000,00	21 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	60 000,00	64 100,00	64 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 666 600,00	2 533 000,00	2 533 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	78 000,00	82 500,00	82 500,00

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	570 000,00	595 000,00	595 000,00
64131	Rémunérations non tit.	1 330 000,00	1 582 000,00	1 582 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	839 000,00	815 000,00	815 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	906 000,00	883 000,00	883 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	79 000,00	75 300,00	75 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 000,00	80 000,00	80 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6488	Autres charges	21 500,00	31 100,00	31 100,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 145 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>	<b>1 080 000,00</b>
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	15 000,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	220 000,00	190 000,00	190 000,00
739211	Attributions de compensation	910 000,00	890 000,00	890 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>466 000,00</b>	<b>475 760,00</b>	<b>475 760,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	12 760,00	12 760,00
6531	Indemnités	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	3 000,00	3 000,00
65548	Autres contributions	37 000,00	43 000,00	43 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	95 000,00	95 000,00	95 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	27 000,00	25 000,00	25 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	9 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	164 000,00	170 000,00	170 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>10 926 000,00</b>	<b>10 957 760,00</b>	<b>10 957 760,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>270 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	275 000,00	245 000,00	245 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>35 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6714	Bourses et prix	3 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	32 000,00	27 000,00	27 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>11 231 000,00</b>	<b>11 227 760,00</b>	<b>11 227 760,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 483 300,00</b>	<b>1 819 240,00</b>	<b>1 819 240,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 083 300,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 083 300,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>13 314 300,00</b>	<b>13 647 000,00</b>	<b>13 647 000,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 647 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	28 585,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 585,00

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

= Différence ICNE N – ICNE N-1

-5 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	80 000,00	100 000,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 286 000,00</b>	<b>1 009 000,00</b>	<b>1 009 000,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	8 000,00	8 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	157 000,00	141 000,00	141 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	122 000,00	152 000,00	152 000,00
7066	Redevances services à caractère social	201 000,00	196 000,00	196 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	470 000,00	473 000,00	473 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	308 000,00	29 000,00	29 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>9 902 000,00</b>	<b>10 423 000,00</b>	<b>10 423 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	8 620 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	88 000,00	88 000,00
7333	Taxes funéraires	500,00	500,00	500,00
7336	Droits de place	5 500,00	5 500,00	5 500,00
7342	Versement de transport	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	85 000,00	88 000,00	88 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	300 000,00	360 000,00	360 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	310 000,00	280 000,00	280 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	500 000,00	600 000,00	600 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 413 000,00</b>	<b>1 480 000,00</b>	<b>1 480 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	60 000,00	40 000,00	40 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00	110 000,00	110 000,00
74718	Autres participations Etat	183 500,00	202 000,00	202 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	14 000,00	14 000,00
7473	Participat° Départements	29 300,00	35 000,00	35 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	12 000,00	17 000,00	17 000,00
7478	Participat° Autres organismes	833 200,00	845 000,00	845 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	15 000,00	15 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	175 000,00	190 000,00	190 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	12 000,00	12 000,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>365 300,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	365 300,00	363 900,00	363 900,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	6 100,00	6 100,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>13 046 300,00</b>	<b>13 382 000,00</b>	<b>13 382 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>13 061 300,00</b>	<b>13 397 000,00</b>	<b>13 397 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>13 111 300,00</b>	<b>13 447 000,00</b>	<b>13 447 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			200 000,00
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>13 647 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	60 000,00	156 920,00	156 920,00
2031	Frais d'études	54 000,00	136 000,00	136 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	4 000,00	4 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 000,00	16 920,00	16 920,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 883 000,00	1 575 051,00	1 575 051,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 815 000,00	500 000,00	500 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	68 000,00	818 000,00	818 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	257 051,00	257 051,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	561 367,15	829 575,05	829 575,05
2111	Terrains nus	0,00	36 528,00	36 528,00
2118	Autres terrains	20 500,00	20 500,00	20 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	60 000,00	60 000,00
2135	Installations générales, agencements	95 340,00	237 211,00	237 211,00
2138	Autres constructions	0,00	5 500,00	5 500,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	15 000,00	15 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	10 000,00	10 000,00
21534	Réseaux d'électrification	80 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 000,00	2 000,00	2 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	39 400,00	89 970,00	89 970,00
2182	Matériel de transport	37 000,00	23 740,00	23 740,00
2183	Matériel de bureau et informatique	127 600,00	55 720,00	55 720,00
2184	Mobilier	27 930,15	39 160,00	39 160,00
2188	Autres immobilisations corporelles	127 597,00	231 246,05	231 246,05
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	90 000,00	0,00	0,00
201802	Opération d'équipement n° 201802 (5)	290 000,00	0,00	0,00
201803	Opération d'équipement n° 201803 (5)	910 000,00	1 196 000,00	1 196 000,00
201901	Opération d'équipement n° 201901 (5)	0,00	100 000,00	100 000,00
201902	Opération d'équipement n° 201902 (5)	0,00	300 000,00	300 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 794 367,15</b>	<b>4 157 546,05</b>	<b>4 157 546,05</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000,00	780 000,00	780 000,00
1641	Emprunts en euros	867 000,00	772 000,00	772 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 000,00	8 000,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>875 000,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 669 367,15</b>	<b>4 937 546,05</b>	<b>4 937 546,05</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>4 719 367,15</b>	<b>4 987 546,05</b>	<b>4 987 546,05</b>

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
				<b>38 884,95</b>
				+
				<b>1 295 139,00</b>
				=
				<b>6 321 570,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	200 000,00	514 891,00	514 891,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	200 000,00	497 967,00	497 967,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	15 000,00	15 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	1 924,00	1 924,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	862 413,00	862 413,00
1641	Emprunts en euros	0,00	800 000,00	800 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	62 413,00	62 413,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>1 377 304,00</b>	<b>1 377 304,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 326 326,18	2 375 026,00	2 375 026,00
10222	FCTVA	215 000,00	160 000,00	160 000,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	300 000,00	300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 861 326,18	1 915 026,00	1 915 026,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 954,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 523 280,18</b>	<b>2 375 026,00</b>	<b>2 375 026,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 723 280,18</b>	<b>3 752 330,00</b>	<b>3 752 330,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 483 300,00	1 819 240,00	1 819 240,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	600 000,00	600 000,00	600 000,00
28031	Frais d'études	30 000,00	13 540,00	13 540,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	120 000,00	80 794,00	80 794,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	86 700,00	86 700,00
28046	Atributions compensation investissement	0,00	17 136,00	17 136,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 036,00	5 036,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	4 662,00	4 662,00
281318	Autres bâtiments publics	30 000,00	28 643,00	28 643,00
28135	Installations générales, agencements, ..	120 000,00	112 165,00	112 165,00
28138	Autres constructions	20 000,00	19 550,00	19 550,00
28151	Réseaux de voirie	110 000,00	3 676,00	3 676,00
28152	Installations de voirie	0,00	2 489,00	2 489,00
281533	Réseaux câblés	0,00	865,00	865,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	2 495,00	2 495,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	29 880,00	29 880,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 029,00	1 029,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 000,00	13 940,00	13 940,00
28182	Matériel de transport	30 000,00	26 730,00	26 730,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	55 800,00	55 800,00
28184	Mobilier	10 000,00	9 600,00	9 600,00
28188	Autres immo. corporelles	70 000,00	85 270,00	85 270,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 083 300,00</b>	<b>2 419 240,00</b>	<b>2 419 240,00</b>

## **5- Autorisation de programme et crédits de paiement**

Madame le Maire rappelle que cette procédure permet à la commune de ne faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

### **Opération Rénovation salle des Granges**

Par délibération n°2017-86 du 9 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la rénovation de la salle des Granges. Cette AP/CP a par la suite été modifiée par la délibération n°2018-73 du 8 novembre 2018.

Suite à la réalisation des crédits de paiements 2018, Madame le Maire propose une modification de la répartition des crédits de paiement des exercices 2018 et 2019 comme suit :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		CP 2017	CP 2018	CP 2019
<b>Rénovation de la salle des Granges</b>	<b>2 015 000</b>	23 000	795 100	1 196 900

Le coût prévisionnel global de l'opération reste inchangé et se décompose de la façon suivante :

Maîtrise d'œuvre :	130 000 €
Missions techniques annexes :	25 000 €
Assurance dommage ouvrage :	10 000 €
Travaux :	1 850 000 €

### **Opération complexe salle polyvalente / halle gymnique**

La création d'une grande salle polyvalente ainsi qu'un gymnase supplémentaire correspondent à de vrais besoins pour Saint Jean de Védas.

Ce complexe comprendra :

- une salle polyvalente de 910 m<sup>2</sup> pour accueillir les diverses manifestations védasiennes (vœux à la population, repas des aînés...), associatives et privées ;
- une halle gymnique de 1 400 m<sup>2</sup>
- une salle pour les danses rythmées de 150 m<sup>2</sup>;
- une salle d'accueil et des locaux administratifs et techniques
- des places de stationnement

Ce complexe se situera à l'est de la Z.A.C. de Roque Fraisse, à la jonction entre la partie urbanisée de la Z.A.C. et la plaine de la Capoulière.

Le coût de l'opération est estimé à : 6,5 M € H.T. travaux, soit 8 915 000 € H.T. au total.

La livraison prévisionnelle de ce bâtiment interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
<b>Complexe salle polyvalente/halle gymnique</b>	<b>10 700 000</b>	300 000	600 000	4 900 000	4 900 000

Pour 2019, les crédits de paiement seront programmés à hauteur de 300 K€ afin de financer le démarrage du projet :

- frais liés au jury de concours pour la maîtrise d'œuvre
- rapports techniques
- frais de maîtrise d'œuvre (avant projet sommaire)

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la modification des crédits de paiement relatif à l'opération de rénovation de la salle des Granges ;
- **APPROUVE** l'AP/CP relative à l'opération de la salle polyvalente / halle gymnique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune.

## **6- Garantie d'emprunt à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de la gendarmerie**

Suite à l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, à l'évolution démographique de la ville et à un secteur d'intervention étendu, l'Etat a sollicité la commune pour réaliser une extension des locaux de service de la gendarmerie ainsi que 7 nouveaux logements de fonction.

La création des 7 logements sera portée et financée par l'Office Public Hérault Habitat. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future de la gendarmerie sera cédée à Hérault Habitat.

Hérault Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte une garantie sur l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces logements à hauteur de 50%.

Le complément de 50% sera garanti par le département de l'Hérault.

L'accord de la collectivité sur cette garantie d'emprunt est une condition préalable à l'avancement de ce projet tant pour les services de l'Etat que pour Hérault Habitat.

Les caractéristiques du prêt seraient les suivantes :

Prêt PLF (Prêt Logements de Fonction) de la Caisse des Dépôts et Consignation

Montant prévisionnel : 960 000 €

Taux : 2,90%

Durée : 40 ans

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 50% à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de fonction de la gendarmerie selon les caractéristiques indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.



## **7- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin**

Afin de valoriser les espaces publics communaux et développer les équipements de loisirs de proximité, la ville de Saint Jean de Védas va aménager une nouvelle aire de jeux, située sur le square Jean Moulin, au cœur de la commune.

Cet espace, à proximité du collège, de l'école Saint Jean Baptiste, des écoles Maternelle et Primaire les Escholiers et du complexe sportif de la Parre, sera agrémenté d'une aire de jeux avec des sites de tranches d'âges différents.

Au-delà des fonctions ludiques et des qualités intrinsèques demandées aux entreprises, la collectivité sera attentive à l'esthétique et à l'intégration réussie de cette aire de jeux.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin, Madame le Maire sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour ce projet selon le plan de financement ci-dessous :

- Montant prévisionnel de l'aménagement de l'aire de jeux : **85 000 € H.T.**
- Montant de l'aide sollicitée : **25 500 € (30 % du montant H.T.)**
- Autofinancement de la commune : **59 500 € HT**

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin selon le plan de financement proposé ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

## **8- Remise gracieuse des frais relatifs aux taxes d'urbanisme**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur la remise gracieuse des pénalités de retards relatifs aux taxes d'urbanisme pour les redevables suivants :

N°PC	Nom redevable	Montant des majorations dues
PC2707M0050	CALLIANDRA SCCV/CHADELAS	1 037,00 €
PC27009M0046	BOUGET Pascal / PLANCHON Olivier	983,00 €
PC27009M0057	BITON Sonia et Michel	432,03 €
PC27009M0066	GRANGE Bruno	1 223,00 €
PC27011M0013C1	DELPLACE Philippe	349,00 €

Pour l'ensemble de ces dossiers, les redevables se sont acquittés du montant en principal des taxes d'urbanisme ; certains ont également réglé une partie des majorations de retard.

Le montant des majorations restant dues s'élève à 4 024,03 €.

Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Impôts ;

Considérant que les redevables concernés ont acquitté le montant en principal des taxes d'urbanisme ;

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DECIDE** d'accorder / ou pas la remise gracieuse aux redevables ci-dessus des pénalités pour un montant de 4 024,03 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LISTE DES PERMIS DONT LE SOLDE NE REPRESENTE QUE DES MAJORATIONS  
ET INTERETS DE RETARD**

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE VEDAS**

N° PC	Nom redevable	Montant des majorations dues	Observations
PC2707M0050	CALLIANDRA SCCV/CHADELAS	1 037,00 €	Principal Paye
PC27009M0046	BOUGET Pascal / PLANCHON Olivier	983,00 €	A réglé le principal + 394 € de majos.
PC27009M0057	BITON Sonia et Michel	432,03 €	Principal Paye
PC27009M0066	GRANGE Bruno	1 223,00 €	A réglé le principal + 67 € de majos.
PC27011M0013C1	DELPLACE Philippe	349,00 €	Principal Paye
		4 024,03 €	

## **9- Subvention au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment à Lézignan-Corbières**

Madame le Maire explique que la Commune compte parmi ses habitants un jeune ayant choisi de poursuivre une formation dans un métier du B.T.P. au sein du Centre de Formation d'Apprentis à Lézignan-Corbières.

Le centre de formation demande un soutien financier afin d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des apprentis, dans une perspective de développement durable et de maintien de la qualité des formations.

La demande est une subvention fixe annuelle de 50 euros ainsi qu'une participation de 25 euros par apprenti.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder cette subvention. La commune ayant un apprenti dans cet établissement, cette subvention s'élève à 75 euros.

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 75 euros au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de Lézignan-Corbières ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

## **10- Carte scolaire**

La ville de Saint Jean de Védas connaît depuis fin 2014 un accroissement continu et significatif de sa population. Une des premières conséquences est une forte augmentation des enfants scolarisés. Ainsi entre 2014 et 2018, le nombre d'élèves est passé de 712 à 981. Dans l'intervalle, le nombre de classes passait lui de 28 à 36. Actuellement ces évolutions restent dans une dynamique ascendante et devraient se poursuivre jusqu'en 2023.

Cependant, depuis 2014, la municipalité avait envisagé cette situation et avait commandé une étude de prospective scolaire. En octobre 2015, celle-ci dressait le constat qu'à la rentrée de septembre 2019, les trois groupes scolaires municipaux seraient saturés et ne pourraient pas absorber le nombre d'élèves. Un nouveau groupe scolaire serait donc nécessaire sur la commune.

Dès lors, tous les moyens ont été mis en œuvre afin de répondre à cette échéance, les communes ayant à charge d'assurer la scolarisation des enfants de maternelle et d'élémentaire. Le groupe scolaire Jean d'Ormesson entrera donc en service pour la rentrée de septembre 2019. Cette ouverture d'un nouvel établissement scolaire permettra la mise à disposition de 12 classes supplémentaires sur la commune. De même, cette situation implique de mettre en place un système d'affectation efficace, basé sur une logique de cohérence géographique et de proximité.

Si cette évolution impacte fortement le secteur scolaire, les enjeux d'une telle redéfinition sont d'un niveau communal.

- Le premier enjeu est bien entendu de scolariser l'intégralité des élèves de maternelle et d'élémentaire dans les meilleures conditions possibles.
- Le deuxième enjeu réside dans la prise en compte des déplacements sur la commune. Saint Jean de Védas connaît une forte problématique au niveau de la circulation, qu'elle soit de transit ou locale. Afin de ne pas aggraver la situation, le redécoupage scolaire doit éviter d'accentuer les déplacements locaux. Dans cette optique, la municipalité préconise tout particulièrement les logiques de déplacements doux.
- Le troisième enjeu consiste à trouver une répartition durable et homogène. Ainsi, la future carte scolaire prend en compte les projets immobiliers à venir afin d'envisager leur impact sur les groupes scolaires.
- Dans la mesure du possible, le dernier enjeu est de prendre en compte les attentes des familles susceptibles d'être concernées par des changements de groupes scolaires.

Une méthodologie rigoureuse et concertée a permis aux différents acteurs (élus, représentants de l'éducation nationale, parents d'élèves élus et techniciens) de mettre en place un nouveau redécoupage scolaire de la commune.

Compte tenu des projections d'évolution de la population, et donc du nombre d'élèves, la sectorisation scolaire sera susceptible d'être redéfinie dans les prochaines années, à l'horizon 2021/2023.

### **Modalités de fonctionnement :**

- seuls les jeunes védasiens sont susceptibles d'être scolarisés dans les écoles municipales.
- la sectorisation scolaire s'appliquera afin de définir les écoles d'affectation lors des inscriptions scolaires.

### **Règles de dérogation pour les inscriptions scolaires :**

Afin de préparer chaque rentrée scolaire, une commission regroupant municipalité et directeurs des écoles se réunira en mai et en août afin d'analyser les demandes de dérogations.

Ces demandes seront étudiées en fonction des capacités d'accueil comparées des écoles et devront justifier d'une des raisons suivantes:

- enfant d'un enseignant non védasien mais exerçant sur la commune.
- une situation particulière (handicap ou maladie grave) entraînant des contraintes très fortes pour la famille.

Règles particulières de l'année scolaire 2019-2020 :

La prochaine rentrée scolaire affiche une situation inédite en raison du passage de 3 à 4 groupes scolaires, la municipalité a donc décidé de gérer singulièrement cette rentrée. Ainsi, la commission sus-citée aura à charge d'examiner les éventuelles demandes de non application de la sectorisation scolaire.

Il est effectivement envisageable qu'une famille souhaite qu'un enfant déjà scolarisé sur la commune et entrant en CM2 ou en grande section de maternelle puisse rester dans la même école.

Compte tenu des projections, une position souple ne pourra être retenue que pour les écoles Les Escholiers et Louise Michel. La municipalité a donc défini une zone tampon dans laquelle pourra s'appliquer cette souplesse, sur la base des demandes justifiées des parents.

La présente délibération propose donc de valider :

- la redéfinition des secteurs scolaires de la commune,
- les modalités de fonctionnement,
- les règles de dérogations,
- les règles particulières de l'année 2019-2020.

Vu l'avis de la commission éducation réunie 29 janvier 2019 ;

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la nouvelle définition des secteurs scolaires selon le plan joint en annexe ;
- **APPROUVE** les règles de dérogation et les règles particulières pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que la nouvelle sectorisation scolaire entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.



## ANNEXE

### Carte scolaire

Suite à une réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale (IEN) et conformément aux mouvements et créations qui pourraient être envisagés, voici une simulation de la répartition des classes en septembre 2019, dans les différents groupes scolaires.

Ecoles	2018/2019	2019/2020	Observations
	Nombre de classe	Nombre de classe	
René CASSIN maternelle	4	4	Pas de transfert vers Jean d'Ormesson
René CASSIN élémentaire	7	7	Pas de transfert vers Jean d'Ormesson
Escholiers maternelle	5	4	1 transfert vers Jean d'Ormesson
Escholiers élémentaire	9	7	2 transferts vers Jean d'Ormesson
Louise MICHEL maternelle	5	4	1 transfert vers Jean d'Ormesson
Louise MICHEL élémentaire	6	5	1 transfert vers Jean d'Ormesson
Jean d'Ormesson maternelle	0	3-4	1 transfert depuis les Escholiers 1 transfert depuis Louise MICHEL plus 1 à 2 ouvertures en fonction des effectifs attendus
Jean d'Ormesson élémentaire	0	4-5	2 transferts depuis les Escholiers 1 transfert depuis Louise MICHEL plus 1 à 2 ouvertures en fonction des effectifs attendus



## **11- Acquisition d'une partie des parcelles BM 12, BM 14, BM 193 et BM 194**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acheter une partie des parcelles privées situées le long de l'avenue Clemenceau afin de permettre son élargissement.

Madame le Maire rappelle la valeur d'intérêt général de cette acquisition qui permettra de sécuriser les déplacements piétons et cyclables sur la totalité de l'avenue Clemenceau.

Cette artère principale du cœur de ville fait actuellement l'objet d'une requalification complète, avec pour objectif principal la sécurisation des modes actifs au centre-ville. Ce projet de sécurisation comporte des enjeux forts car cette voie dessert les commerces de proximité, une clinique et le collège ; et dans un périmètre élargi, les écoles et un gymnase.

Cependant, la largeur actuelle de l'emprise du terrain public au niveau du tronçon limitrophe de ces parcelles induit, à cet endroit, un rétrécissement des espaces piétons et de la chaussée. L'acquisition de ces sections de parcelles permettrait de créer une véritable continuité de l'espace piéton partagé et de maintenir sa largeur à 2,50 mètres sur l'ensemble de cet axe du cœur de ville.

La réalisation de ce projet nécessite un élargissement du domaine public de 2 mètres environ, représentant environ 115 m<sup>2</sup> répartis sur les parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194, inscrites en zone 1Ub au PLU. Concernant la cession de la bande de terrain, le référentiel prix pour cette zone est d'environ 100 € / m<sup>2</sup> donc 11 500 €.

L'élargissement de la voie nécessite la démolition complète du mur de clôture des parcelles. La commune s'engage à indemniser le propriétaire pour lui permettre la reconstruction des clôtures sur ses nouvelles limites privées pour un montant de 28 500 €.

A terme, les parcelles correspondant à l'élargissement de la voie seront rétrocédées à Montpellier Méditerranée Métropole, autorité compétente en voirie.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parties de parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194 pour un montant total de 40 000 €, de l'autoriser à signer les actes relatifs à cette acquisition et de l'autoriser à intégrer ces parties de parcelles au domaine public communal puis à les rétrocéder à Montpellier Méditerranée Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parties de parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194 pour un montant de 40 000 € afin d'intégrer ces parcelles au domaine public ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

# Projet de délimitation du terrain à céder sur les parcelles BM 12, 14, 193 et 194



Bande de terrain à céder

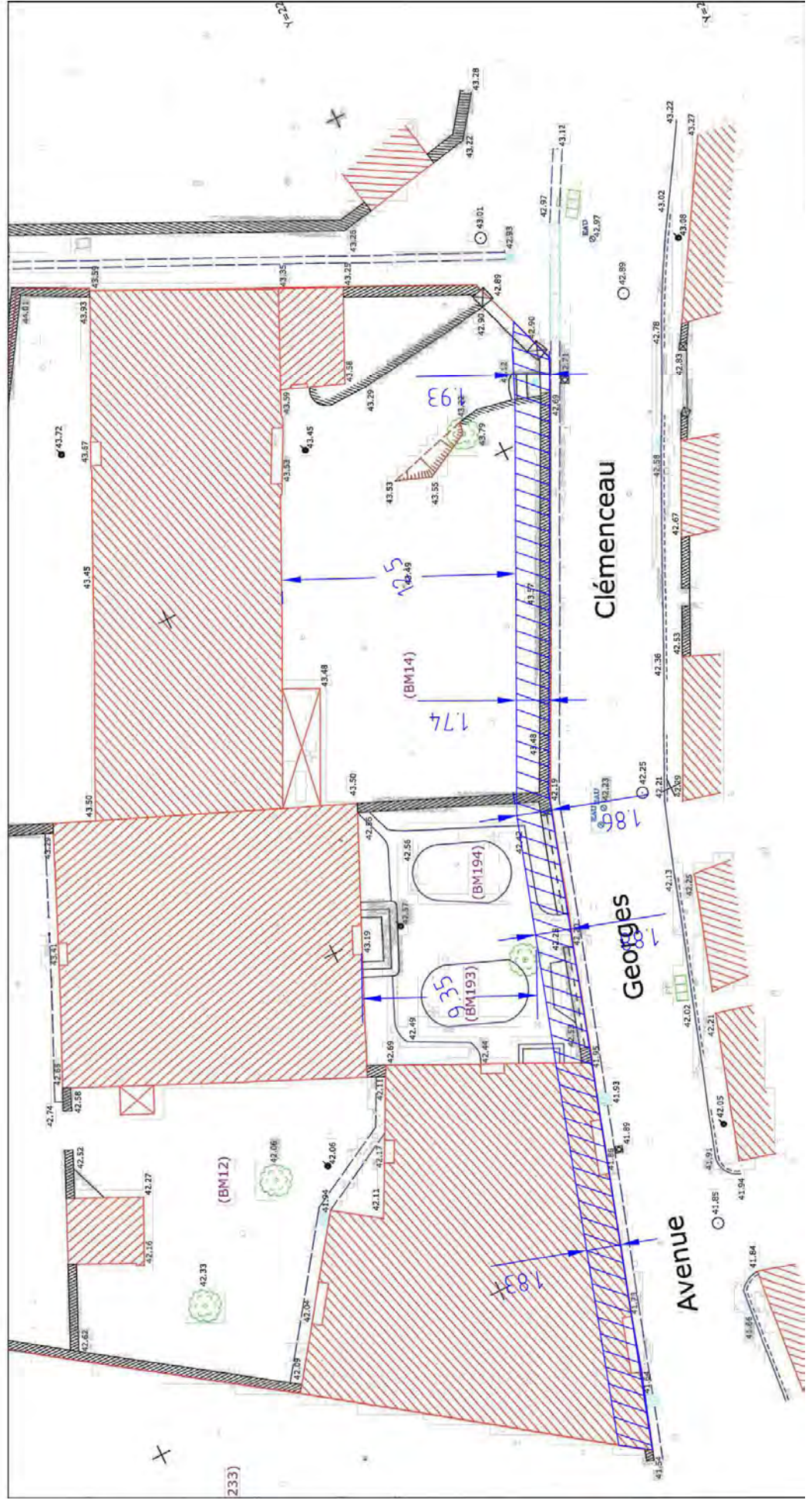
Surface totale environ 115m<sup>2</sup> à confirmer par un plan de géomètre

Profondeur maximum 2m

Signature du propriétaire pour  
accord de principe sur la  
délimitation du terrain à céder

Nom

date



Jean-François FOURNIER



Saint Jean de Védas, le 24 janvier 2019

Madame le Maire,

Comme suite à nos divers échanges, je vous confirme mon intention de vendre à la commune une partie des parcelles BM 12, BM 14, BM 193 et BM 194 d'une superficie totale d'environ 115 m<sup>2</sup> au prix de 40.000 €.

Ce prix représente la valeur d'achat du terrain plus une compensation pour la démolition et la reconstruction du mur de clôture. J'entreprendrai ces travaux rapidement pour que le chantier de l'avenue Clémenceau ne soit pas retardé.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Fournier".

Jean-François FOURNIER

## **12- Subventions de fonctionnement 2019 aux associations de la Commune**

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

### **VOLET SPORTIF**

<b>Porteur du Projet</b>	<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>Nombre de Védasiens</b>	<b>Montant obtenu en 2018</b>	<b>Montant proposé en 2019</b>	<b>Observations</b>
Académie J. Levinet	43	38	450,00 €	450,00 €	
Arc Lat'Védas 3M	108	21	700,00 €	700,00 €	
ASCL	1238	1124	10 450,00 €	10 450,00 €	
SJVBA	203	148	7 100,00 €	7 100,00 €	
Cyclo Tourisme	62	27	900,00 €	900,00 €	M. CLAMOUSE ne prend pas part au vote
Do Contact	24	24	370,00 €	400,00 €	
Ecole de Karaté	60	48	900,00 €	900,00 €	
Gym Club	221	121	3 000,00 €	4 000,00 €	+ Achat de matériel pour un montant de 4 000,00 €
La Spirale Védasienne	57	40	1 800,00 €	2 000,00 €	
Le Pignon Libre	47	17	900,00 €	900,00 €	
RCV	377	154	9 000,00 €	9 000,00 €	
ROV	236	124	6 300,00 €	6 300,00 €	
Tennis Club	417	272	1 100,00 €	1 100,00 €	+ Entretien des courts de tennis en terre battue pour un montant de 9 800,00 €
Védas Endurance	165	76	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo Club	67	24	900,00 €	900,00 €	
Wildcats Flag Football	15	11	300,00 €	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>46 650,00 €</b>	

## VOLET CULTUREL

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Art Chai	58	51	800,00 €	400,00 €	+ Aménagement de la future salle d'activité (salle des Granges), selon les souhaits de l'association
Club Taurin	25	25	2 200,00 €	2 500,00 €	
Gospel Giving Singers	57	17	450,00 €	450,00 €	
L'Ouvre-Boites	255	137	3 000,00 €	3 000,00 €	
Obliques	117	92	300,00 €	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>6 650,00 €</b>	

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Bien Vivre à Roque Fraisse	26	23	0,00 €	500,00 €	
Comité de Jumelage	83	83	5 400,00 €	5 400,00 €	
Club Vendémiaire	100	100	1 700,00 €	1 700,00 €	
D'Aici d'Alai	96	23	300,00 €	300,00 €	
Entre Ciel et Mer	240	10	0,00 €	300,00 €	
Espoir pour un enfant	613	40	300,00 €	300,00 €	
FNACA	74	46	120,00 €	120,00 €	
La Prévention Routière	1285	0	180,00 €	180,00 €	
Syndicats des chasseurs	65	55	900,00 €	900,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>9 700,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

### **13- Subventions projets 2019 aux associations de la Commune**

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

#### **VOLET SPORTIF**

<b>Porteur du projet</b>	<b>Nombre d'adhérent</b>	<b>Nombre de Védasiens</b>	<b>Montant obtenu en 2018</b>	<b>Montant proposé en 2019</b>	<b>Observations</b>
Gym Club	221	121	0,00 €	4 000,00 €	Achat de matériel de gymnastique
Gym Plus	160	85	0,00 €	1 500,00 €	Dans le cadre du projet : Bougez sur Ordonnance. Prise en charge d'une partie du salaire de l'intervenante
L'Harmonie en Soi	74	57	0,00 €	400,00	Achat de matériel (bolsters et tapis)
RCV	377	154	3 500,00 €	4 000,00 €	Dans le cadre des tournois sur l'année 2019 (x5) : achat de récompenses pour les participants
Vélo Club	67	24	3 150,00 €	3 150,00 €	Organisation d'une course cycliste (le dimanche 24 novembre 2019 au Terral)
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>13 050,00 €</b>	

#### **VOLET CULTUREL**

<b>Porteur du projet</b>	<b>Nombre d'adhérent</b>	<b>Nombre de Védasiens</b>	<b>Montant obtenu en 2018</b>	<b>Montant proposé en 2019</b>	<b>Observations</b>
Kérozen et Gazoline	506	90	0,00 €	1 500,00 €	Organisation de la fête de l'école de cirque de l'association du samedi 1er juin 2019 dans le Parc du Terral
La Pena Lou Terral	17	3	750,00 €	1 000,00 €	Achat d'instruments à percussions
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>2 500,00 €</b>	

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Comité des Festivités	29	27	18 000,00 €	15 000,00 €	M. TRINDADE ne prend pas part au vote. Organisation des festivités dans le domaine de la sécurité et des secours
Demain c'est aujourd'hui	104	68	0,00 €	300,00 €	Mme OMS et M. PETIT ne prennent pas part au vote. Organisation de la 1 <sup>er</sup> DO It Yourself 0 déchet
Syndicats des chasseurs	65	55	300,00 €	300,00 €	Achat de matériel nécessaire à la construction d'agrains
<b>TOTAL</b>	/	/	/	<b>15 600,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

### Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	
Contre	
Abstention	

### Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des subventions projets proposées aux associations de la Commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.



#### **14- Convention de location des équipements sportifs communaux avec l'école Saint Jean Baptiste**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'école Saint Jean Baptiste, fixant les modalités de mise à disposition des équipements sportifs communaux à cette école. Elle précise que les tarifs envisagés sont identiques à ceux pratiqués vis-à-vis du conseil départemental pour le collège.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de location des équipements sportifs communaux avec l'école Saint Jean Baptiste ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer ladite convention avec le Directeur de l'école Saint Jean Baptiste, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**CONVENTION DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
PAR LA MAIRIE DE SAINT JEAN DE VEDAS**

**Durée de la Convention du 07 février au 28 juin 2019**

ENTRE :

Raison sociale de la structure : **Mairie de Saint Jean de Védas**

SIRET : 213 402 704 000 18

APE : 8411Z

Nom du représentant légal : **Madame Isabelle GUIRAUD**

Fonction du représentant légal : **Maire**

Adresse complète du siège social : **4, rue de la mairie**

Code postal : **34430**

Ville : **Saint Jean de Védas**

**Contact :**

Téléphone : **04.67.82.36.20**

Courriel : **sports-associations@saintjeandevédas.fr**

D'UNE PART,

Ci-après désignée « **La Mairie de Saint Jean de Védas** »

ET :

**L'école Saint Jean Baptiste**

Adresse : **10, rue des Escholiers**

Code Postal : **34 430**

Ville : **Saint Jean de Védas**

Nom du représentant légal : **Monsieur Jean-François SERRE**

Fonction du représentant légal : **Directeur en exercice**

D'AUTRE PART,

Ci-après désigné « **l'école Saint Jean Baptiste** »

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 – Equipements et installations mis à disposition**

Le propriétaire s'engage à mettre à la disposition de l'établissement contractant les installations sportives figurant en annexe à la présente convention qui en définit les conditions et les horaires d'utilisation.

**Article 2 – Durée, résiliation**

La présente convention est conclue du 7 février au 28 juin 2019.

Elle pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, sous réserve d'un préavis de deux mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception.

### **Article 3 – Utilisation**

La période d'utilisation est définie par le calendrier de l'année scolaire (cf. annexe 2).  
Ce calendrier d'utilisation est établi en concertation entre le propriétaire et l'établissement.

Les utilisateurs doivent respecter strictement le calendrier des attributions tant sur le plan des plages horaires que celui de la nature des activités.

Lorsque l'équipement ne sera pas utilisable du fait du propriétaire, ou non utilisé par l'établissement, chacune des parties devra en être informée au préalable. Dans ces deux cas, les plages horaires ne seront pas facturées.

Pendant le temps et les activités scolaires, l'établissement assumera la responsabilité des équipements et matériel qu'il utilise. Le propriétaire assurera la responsabilité de l'entretien journalier et le nettoyage de l'ensemble des équipements loués.

Le propriétaire s'oblige à l'entretien courant de l'équipement sportif ainsi qu'aux réparations relevant des obligations du propriétaire afin que l'équipement puisse être utilisé dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de bonne pratique sportive.

### **Article 4 – Disposition financière**

#### **4.1 – Tarifs**

Le coût d'utilisation des équipements sportifs sera fixé sur la base des tarifs suivants par heure réelle d'utilisation :

Pour l'année scolaire 2018/2019 :

- plateau sportif du gymnase J.B.M .....5,60 €

#### **4.2 – Facturation**

Le montant facturé sera le produit du taux horaires par le nombre d'heures utilisées. Il sera adressé trimestriellement à l'établissement qui le visera et l'adressera à la Mairie.

Celui-ci effectuera les paiements par virement administratif à l'ordre de régisseur, comptable assignataire.

### **Article 5 – Application de la convention**

A l'occasion de la répartition annuelle des heures de réservation, les parties feront le point sur l'application de cette convention.

A tout moment, à la demande de l'une ou de l'autre des parties, une réunion de concertation peut être organisée en cas de besoin.

*Fait en 2 exemplaires, à Saint Jean de Védas, le 1er Février 2019*

Pour la Commune  
**ISABELLE GUIRAUD**  
Maire de Saint Jean de Védas  
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Pour l'Ecole Saint Jean Baptiste  
**Jean-François SERRE**  
Le Directeur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

## Liste des Annexes

1. Liste des équipements municipaux mis à disposition de l'Ecole Saint Jean Baptiste par la Commune
2. Planning prévisionnel d'utilisation des équipements sportifs par l'école Saint Jean Baptiste pour l'année scolaire 2019

### Annexe 1

#### Liste des équipements municipaux mis à disposition de l'Ecole Saint Jean Baptiste par la Commune

- Plateau sportif du Gymnase J.B.M

### Annexe 2

#### Planning prévisionnel d'utilisation des équipements sportifs par l'école Saint Jean Baptiste pour l'année scolaire 2019

Coût total : 5,60 € (l'heure pour le plateau sportif) x 41 heures (prévision) = 229,60 € (prévision)

MOIS	DATE	CRENEAUX	NOMBRE D'HEURE	LIEUX
Février 2019	jeudi 7 février	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 8 février	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 14 février	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 15 février	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 21 février	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 22 février	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
Mars 2019	jeudi 14 mars	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 15 mars	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 21 mars	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 22 mars	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 28 mars	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 29 mars	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
Avril 2019	vendredi 5 avril	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	vendredi 12 avril	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
Mai 2019	jeudi 16 mai	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 17 mai	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 23 mai	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	jeudi 30 mai	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 31 mai	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
Juin 2019	jeudi 6 juin	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 7 juin	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 13 juin	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 14 juin	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 20 juin	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 21 juin	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme
	jeudi 27 juin	de 15h00 à 16h00	1 heure	terrains de basket
	vendredi 28 juin	de 15h00 à 17h00	2 heures	piste d'athlétisme

### **15- Soutien à un sportif de haut niveau**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Florian FERRASSE, jeune Védasien de 24 ans, est un sportif de haut niveau en BMX. Il participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Elle propose que la Commune lui apporte un soutien financier de 500,00 € à la pratique à haut niveau de son sport.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention afférente ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

# CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Ville de Saint Jean de Védas  
Domiciliée : 4, rue de la Mairie, 34430 Saint Jean de Védas  
Représentée par son Maire, **Madame Isabelle GUIRAUD**  
Dûment habilitée par la délibération du 30/01/2019,  
Ci-après dénommée « La Ville »

**D'une part,**

ET :

Monsieur Florian FERRASSE  
Domicilié : 4, impasse du Pioch, 34430 Saint Jean de Védas  
Ci-après dénommée « le sportif »

**D'autre part,**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et le sportif.  
Elle définit les activités d'intérêt général que l'association s'engage à mettre en œuvre, conformément à son objet statutaire, afin de bénéficier du soutien de la ville.

## **Article 2 – Durée**

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

## **Article 3 – Objectifs poursuivis**

La Ville apporte son soutien au sportif pour l'accomplissement des objectifs suivants :

- S'entraîner et participer à des compétitions nationales et internationales de BMX.
- Agir dans le cadre du développement durable.

## **Article 4 – Engagements du sportif**

Le sportif s'engage à respecter les objectifs définis dans la présente convention.

Le sportif s'engage à transmettre à la Ville, à sa demande, un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par la Ville.

Le sportif peut communiquer tout autre document qu'elle juge utile pour faire connaître les résultats sportifs.

## **Article 5 – Engagements de la Ville**

La Ville s'associe aux efforts menés par le sportif en vue de réaliser les objectifs fixés à l'article 3 de la présente convention.

### **Article 6 – Subvention annuelle de fonctionnement**

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention, et sous la condition expresse qu'elle en remplira réellement toutes les clauses, la Ville subventionnera le sportif à concurrence d'une somme de 500,00€ (cinq cent euros) qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

### **Article 7 – Contrôle d'activité**

Le sportif rendra compte régulièrement à la Ville de sa participation aux compétitions nationales et internationales par le biais de communications internet et des réseaux sociaux.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par le sportif et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

### **Article 8 – Contreparties en termes de communication**

Le sportif s'engage à faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias.

Fait en 2 exemplaires, à Saint Jean de Védas, le .....2019

Pour la Commune  
**ISABELLE GUIRAUD**  
Maire de Saint Jean de Védas  
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Pour le sportif  
**Florian FERRASSE**

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »